

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4693**

Intitulé

Hygiéniste du travail et de l'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les hygiénistes du travail et de l'environnement sont des professionnels de l'évaluation, de la prévention primaire et de la gestion des risques liées aux situations accidentelles et chroniques en matière de sécurité sanitaire.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- Diagnostiquer des situations professionnelles et environnementales
- Adopter une résolution de problèmes sur le terrain
- Mener une politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux
- Manager des projets et des hommes

Les capacités attestées :

- Analyser les facteurs des risques sanitaires quel que soit leur nature et leur source.
- Identifier les situations qui justifient les actions de prévention.
- Prendre en compte les contraintes et les opportunités qui peuvent influencer la faisabilité des actions de prévention.
- Organiser au plan humain, technique, communicationnel, économique un programme de prévention.
- Réagir de façon adéquate dans une situation dans une situation de crise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- 1) Les groupes industriels relevant des industries agro-alimentaires, du BTP, des industries chimiques et pharmaceutiques, du transport, de la métallurgie ;
- 2) La fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière ou les organismes para publics tels que les conseils généraux, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Ministères du Travail, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de Education nationale, le laboratoire Hygiène de la Mairie de Paris, des subdivisions environnement des DREAL, les DIRECCTE, les agences régionales de santé ;
- 3) Les cabinets d'assurance, les CARSAT ;
- 4) Les organismes publics de prévention et les agences de sécurité sanitaire ;
- 5) Les cabinets conseils et d'expertise.

Type emplois accessibles :

- Hygiénistes du travail et de l'environnement
- Cadre chargé de l'animation de la fonction HSE
- Ingénieur territorial, dans la spécialité « prévention et gestion des risques ».
- Conseiller de prévention dans des organismes de prévention
- Hygiéniste du travail dans des services inter-entreprises de santé au travail.
- Chargés de projet dans les agences et administrations publiques
- Consultant en bureau d'études

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de quatre blocs de compétences.

Pour accéder à la certification, avoir validé l'ensemble des blocs de compétences

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4693 - Management des projets et des hommes</p>	<p>Descriptif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer des projets et encadrer des équipes dans le cadre d'une démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'entreprise. - Pratiquer le dialogue avec les parties prenantes : CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mises en situation professionnelle sous forme de jeux de rôle sur les pratiques du dialogue avec les parties prenantes. Individuel, en centre.</p> <p>Rapport professionnel écrit sur la mise en place d'un plan de gestion des risques ou de prévention à partir d'une situation simulée ou réelle. Individuel, en centre</p> <p>L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à délivrance d'un certificat.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4693 - Diagnostic des situations professionnelles et environnementales</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser l'inventaire des sources de dangers chimiques, physiques et biologiques pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes. - Rechercher et sélectionner les informations scientifiques et réglementaires sur la nature (par exemple : accidents du travail, maladies chroniques et aiguës, écotoxicologie, ...) et les niveaux de dangerosité de ces sources - Caractériser les procédés et l'organisation de travail pour identifier leur vulnérabilité en regard des risques d'hygiène et de sécurité et environnementaux - Évaluer les expositions et les risques pour les travailleurs, les riverains, les installations, les clients <p>Modalités d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etude comportant des mises en situation à partir de cas réels présentant un danger d'origine chimique ou biologique. En centre, individuel/binôme/trinôme, durée de 3 heures. -Réalisation d'un dossier de veille sanitaire, technique et juridique avec recherche bibliographique. Individuel, en centre. -Etude de cas à partir de rapport d'audit, dossier d'inspection du travail, de recherche de pollution, ... Seul ou petit groupe. Durée de 3 heures. -Mise en situation professionnelle sur l'évaluation des risques à partir de la mise en œuvre de calculs statistiques. Individuel ou petit groupe, 3 heures <p>L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à délivrance d'un certificat.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4693 - Intégration d'une démarche de résolution de problèmes sur le terrain</p>	<p>Descriptif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre en les hiérarchisant les moyens de prévention des risques pour l'homme et l'environnement - Définir et mettre en œuvre des moyens de protection pour : <ul style="list-style-type: none"> • L'homme : individuelle (EPI) et collective (EPC) (éloignement, atténuation d'une nuisance, ...) • L'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux...) - Identifier et mettre en œuvre les procédures réglementaires à visée préventive <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etudes de cas comportant des mises en situation pour établir et choisir les moyens de prévention techniques, organisationnels et humains. En centre, individuel -Dossier à réaliser par binômes sur les équipements de protection individuelle -Présentation orale sur la pratique de la radioprotection. En centre, en binôme. -Etude de cas à partir d'un dossier d'entreprise tel que déclaration ICPE, ou le plan de continuité d'activité afin de construire les procédures réglementaires à visée préventive. En centre, en binôme. <p>L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à délivrance d'un certificat.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4693 - Mise en place d'une politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux</p>	<p>Descriptif:</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des programmes de prévention des personnes et de l'environnement</p> <p>Préparer une stratégie d'intervention auprès des salariés pour limiter les risques sanitaires et environnementaux.</p> <p>Intégrer la santé, la sécurité et l'environnement dans la politique générale de l'organisation</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Note de synthèse et présentation orale des politiques HSE d'entreprises. En centre. Durée : 3 heures, individuel.</p> <p>Dossier présentant à partir d'une problématique en SST, un diagnostic, une hiérarchisation des risques et une proposition d'un programme d'action. En centre, en groupe.</p> <p>Rapport sur les différents systèmes de management. En centre, en binôme</p> <p>Soutenance d'un projet professionnel présentant une vision globale de la PRP d'une entreprise. En entreprise, individuel.</p> <p>L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à délivrance d'un certificat.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant (directeur national des formations, responsable de l'institut ou de son centre spécialisé ou leur représentant) - le responsable pédagogique du titre, - un enseignant responsable, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel
Après un parcours de formation continue	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant (directeur national des formations, responsable de l'institut ou de son centre spécialisé ou leur représentant) - le responsable pédagogique du titre, - un enseignant responsable, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel
En contrat de professionnalisation	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant (directeur national des formations, responsable de l'institut ou de son centre spécialisé ou leur représentant) - le responsable pédagogique du titre, - un enseignant responsable, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant (directeur national des formations, responsable de l'institut ou de son centre spécialisé ou leur représentant) - le responsable pédagogique du titre, - un enseignant responsable, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé " Hygiéniste du travail et de l'environnement" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2020.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, code NSF 343u et 344w, sous l'intitulé "Hygiéniste du travail et de l'environnement" avec effet au 24 octobre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 70 certifiés par an

Autres sources d'information :

securite-sanitaire.cnam.fr

<http://www.cnam.fr>

IHIET SSET

Lieu(x) de certification :

CNAM Paris
292, rue St martin
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM Paris IHIE - 292, rue St martin - 75003 Paris
CNAM Angers IHIE - 122 rue de Frémur - BP 50135 - 49001 Angers cédex 01
CNAM IHIE Lyon - 181 av. Jean Jaurès - BP 7058 - 69348 Lyon cedex 07
CNAM Lorraine - 4 rue du Docteur Heydenreich- 54052 Nancy Cedex

Historique de la certification :